AMNESTY INTERNATIONAL

Plus d'un million de membres
voir page 8

BULLETIN MENSUEL JANVIER 1991 • VOLUME XXI • NUMERO 1

INDE

Violations des droits de l'homme au Panjab

TORTURE systématique, exécutions extrajudiciaires et quelques «disparitions» pendant la garde à vue continuent d'être signalées au Panjab. Cet Etat de l'Inde, où des groupes d'opposition armés demandent la création d'un Etat sikh indépendant («Khalistan»), est directement administré par le gouvernement central de New Delhi depuis mai 1987. Des groupes sikhs sont responsables de plusieurs centaines de meurtres à caractère politique, dont ont été victimes des policiers, des membres des forces de sécurité et des civils. Les forces de sécurité sont régulièrement accusées d'exécuter des militants politiques d'opposition sous couvert de prétendus «affrontements», et ce malgré la décision prise par le gouvernement en avril 1990 d'annuler l'ordonnance de police du 30 août 1989, qui prévoyait des récompenses pour la «liquidation» des «terroristes».

Plusieurs milliers de personnes seraient actuellement détenues au Panjab. D'importantes garanties juridiques visant à protéger les détenus ont été suspendues ou réduites au titre de la législation sur la détention préventive et de la Loi préventive sur les activités terroristes et perturbatrices. Il arrive aussi qu'il ne soit tenu aucun compte de ces garanties et que des personnnes soient arrêtées arbitrairement. La torture est facilitée par le fait que des prisonniers sont détenus sans communication avec l'extérieur, parfois en des lieux secrets et sans que les autorités reconnaissent les détenir. Parfois la police passe outre aux injonctions du tribunal (*High Court*) de retrouver les «disparus».

Il est de plus en plus fréquent que des femmes soient torturées ou maltraitées. Gurmeet Kaur et Gurdev Kaur ont ainsi été torturées en août 1989 alors qu'on les interrogeait pour savoir où se trouvaient leurs maris. Elles ont été battues et on leur a frotté un bâton le long des jambes. Ecarter de force les jambes de la victime pour provoquer des lésions au niveau du pelvis et suspendre les gens au plafond, la tête en bas, sont d'autres méthodes de torture courantes. Les décharges électriques sont utilisées aussi.

Certains prisonniers politiques auraient été tués alors qu'ils se trouvaient aux mains de la police. Il est difficile de tirer au clair ce genre d'affaires, dans la mesure où les responsables de la police affirment souvent que la personne assassinée n'a jamais été arrêtée, ou qu'elle s'est évadée, ou qu'elle est morte lors d'un «affrontement» avec la police.

Les violations des droits de l'homme, très nombreuses au Panjab alors que le Congrès était au pouvoir, ont continué après l'arrivée du gouvernement de coalition du Front national. AI demande au nouveau gouvernement indien de mettre un terme aux violations des droits de l'homme et d'enquêter sur les exactions passées.□

GUATEMALA

AI demande aux candidats de protéger les droits de l'homme

UNE délégation d'AI s'est rendue au Guatemala en octobre 1990. Lors de la première conférence de presse que l'organisation ait jamais donnée dans ce pays, la délégation a rendu publique une lettre ouverte demandant aux candidats aux élections présidentielles de novembre de préciser les mesures qu'ils entendaient adopter pour améliorer la situation des droits de l'homme au Guatemala.

Hugo René López Rivera, photographié dans son cercueil.

Cette conférence de presse a attiré l'attention du public sur les récents rapports d'AI relatifs aux abus dont sont victimes les enfants de la rue. La presse, la radio et la télévision guatémaltèques ont abondamment commenté l'événement.

La délégation a rencontré aussi des responsables du gouvernement, des groupes locaux de défense des droits de l'homme, des organisations indépendantes et des victimes de récents abus. Les délégués ont notamment tenté de savoir où en était l'enquête ouverte sur la mort de Nahamán Carmona López, un enfant de la rue âgé de 13 ans qui est mort à l'hôpital en mars, après avoir été sauvagement battu par la police. Quatre policiers ont été arrêtés et inculpés dans le cadre de cette affaire. Le dossier de l'accusation contient plusieurs témoignages accablants de témoins du crime.

Toutefois, alors que des milliers de violations des droits de l'homme ont été signalées ces dernières années au Guatemala, AI n'a eu connaissance que d'une seule affaire dans laquelle des accusations pénales portées contre des membres des forces de sécurité ont entraîné des condamnations. En 1988, six policiers ont été reconnus coupables et emprisonnés pour l'enlèvement et le meurtre, en 1987, de deux agronomes de Quetzaltenango. Néanmoins, malgré les conclusions du rapport des médecins légistes, qui tendaient à prouver leur culpabilité, ils ont été remis en liberté en juillet 1990, après que leurs condamnations eurent été annulées en appel.

La délégation d'AI a recueilli aussi des témoignages concernant la tentative d'enlèvement d'une fillette, le 14 octobre dernier, déjà enlevée en juin dernier, en compagnie de quatre autres enfants de la rue. Elle est la seule survivante du groupe et un témoin essentiel dans l'affaire. Deux des autres victimes ont «disparu» ; les corps des deux autres ont été retrouvés, horriblement mutilés.

Depuis l'agression qui a coûté la vie à Nahamán Carmona, tout enfant de la rue soupçonné par la police de savoir quelque chose sur cette affaire fait l'objet de brimades, de fréquents interrogatoires, voire de violences.□

© Scott W. Eaton

Cet enfant de la rue, âgé de 16 ans, a été battu après avoir été emmené par des policiers. Son cas ne figure pas dans les dossiers de la police.

* *Guatemala: des enfants des rues victimes d'exécutions extrajudiciaires et d'autres violations des droits de l'homme (AMR 34/37/90).*

Campagne pour les prisonniers du mois

Les cas exposés ici concernent des prisonniers d'opinion. Tous ont été arrêtés pour leurs convictions religieuses ou politiques ou à cause de leur origine ethnique, de leur sexe, de leur couleur ou de leur langue. Aucun d'eux n'a recouru à la violence ni préconisé le recours à la violence. Leur maintien en détention constitue une violation de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies. Les appels internationaux ont pour objet d'obtenir leur libération ou l'amélioration des conditions dans lesquelles ils sont détenus. Dans l'intérêt des prisonniers, les lettres adressées aux autorités doivent être rédigées en termes mesurés et courtois et souligner qu'elles ont pour objet la défense des droits de l'homme, sans aucun parti pris politique. *En aucun cas*, il ne faut écrire au prisonnier.

U Ba Thaw purge une peine de 20 ans de travaux forcés au Myanmar.

MYANMAR

U Ba Thaw, ***écrivain âgé de 62 ans, il est l'un des animateurs de la Ligue nationale pour la démocratie, parti politique légal ; il purge une peine de vingt ans de travaux forcés.***

U Ba Thaw aurait été arrêté au début de 1989. Ancien officier de marine, il est l'un des romanciers les plus connus de son pays et est président du Syndicat des écrivains. Ses romans racontent ses aventures dans la marine, et son dernier livre relate un naufrage qui a eu lieu il y a plus de 30 ans.

Le 5 octobre, U Ba Thaw a comparu devant un tribunal militaire, accusé d'avoir incité des membres des forces armées à se rallier au mouvement pour la démocratie. Déclaré coupable, il a été condamné à 20 ans de travaux forcés.

Depuis juillet 1989, les tribunaux militaires, qui sont tous présidés par des officiers des forces armées, internent systématiquement les dirigeants du mouvement pour la démocratie au Myanmar et de nombreux militants de base. Les accusés qui comparaissent devant ces instances sont dépouillés de leurs droits. Les tribunaux peuvent, par exemple, refuser d'entendre les témoins «superflus» et ne sont pas tenus de faire comparaître les témoins à charge. La peine minimum est de trois ans de travaux forcés, la peine maximum est la mort. La décision d'un tribunal militaire est irrévocable. Il ne peut être fait appel de la condamnation. Bon nombre de condamnés par les tribunaux militaires sont des prisonniers d'opinion.

U Ba Thaw est à la prison d'Insein, à Yangon, où il serait soumis au régime cellulaire. Il souffre de spondylite chronique, inflammation de la colonne vertébrale semblable à l'arthrite, douloureuse et handicapante. On ignore s'il reçoit les soins que son état exige.

■Prière d'envoyer des appels courtois pour sa libération immédiate et inconditionnelle, à : General Saw Maung/Chairman/State Law and Order/Restoration Council/Yangon (Rangoon)/Union myanmar (Birmanie)□

BURKINA FASO

Seni Konanda et Sié Souleymane Coulibaly : ***respectivement président de l'Association nationale des étudiants burkinabè (ANEB) et membre du comité exécutif, ils ont été arrêtés à la suite des manifestations d'étudiants de mai 1990 et sont toujours détenus sans inculpation ni jugement.***

Début mai, l'ANEB a présenté à l'administration universitaire un certain nombre de revendications, notamment le droit d'utiliser des salles de l'université pour y tenir ses réunions. Devant le refus des autorités, les étudiants ont occupé plusieurs salles. La police et l'armée sont intervenues et 10 étudiants ont été renvoyés.

Plus de 40 étudiants ont été arrêtés lorsque la police a dispersé d'autres manifestations demandant l'ouverture de négociations avec l'administration et la réintégration des étudiants renvoyés. Beaucoup de ceux qui avaient été interpellés ont été relâchés, mais quatre d'entre eux sont toujours détenus au secret à Ouagadougou, soit dans les locaux des services de sécurité et de la police, soit au siège du Conseil de l'Entente, qui sert de centre de détention. Huit autres étudiants ont été enrôlés de force dans l'armée et sont retenus à Pô, Dedougou et Koudougou. Aucun des étudiants n'a fait l'objet d'une quelconque inculpation. Ils n'ont pas le droit de recevoir de visites depuis leur arrestation et leurs familles ignorent dans quelle prison ou caserne ils se trouvent. AI considère que ces 12 personnes sont des prisonniers d'opinion.

Un certain nombre d'étudiants arrêtés au mois de mai auraient été torturés. L'un d'eux, Boukary Dabo, étudiant en médecine, est décédé en détention, sans doute à la suite de tortures ou de mauvais traitements.

Les appels lancés au gouvernement pour que celui-ci ouvre une enquête sur cette affaire sont restés sans réponse.

■Prière d'envoyer des appels courtois pour la libération immédiate de Seni Konanda, Sié Souleymane Coulibaly et des autres étudiants détenus depuis mai 1990, à : M. le Président Blaise Compaoré/Présidence du Faso/Ouagadougou/Burkina Faso.□

SYRIE

Mufid Mi'mari : ***enseignant âgé de 43 ans, il est détenu depuis 1980 sans inculpation ni jugement. Il est soupçonné d'appartenir au Parti communiste - Bureau politique (PCBP), interdit.***

Mufid Mi'mari a été arrêté le 15 mars 1980 en vertu de l'état d'urgence en vigueur en Syrie depuis 1963. En février 1986, il a quitté la prison de Kafr Sousseh et a été transféré à Damas, dans un centre de détention où il a été interrogé par l'*Idarat al-Amn al-Siyassi* (Département de la sécurité politique). Là, il aurait été placé au régime cellulaire et torturé pour l'obliger à renier le PCBP. AI a lancé des appels urgents en sa faveur en avril 1986.

Le PCBP a été fondé en 1973, à la suite d'une scission au sein du Parti communiste syrien. Ses membres ont été arrêtés, en raison de leur opposition non violente à la politique du gouvernement actuel, notamment à l'intervention syrienne au Liban depuis 1976. En octobre 1980, un certain nombre de personnalités du PCBP, dont Riad al-Turk, premier secrétaire du parti, ont été arrêtées, après la signature par la Syrie et l'Union soviétique du traité d'amitié et de coopération, et les tentatives de forces politiques syriennes de constituer une coalition contre le régime.

Plus de 200 membres du PCBP ont été arrêtés depuis 1980. Si certains d'entre eux ont été rapidement relâchés, la plupart sont toujours en détention sans inculpation ni jugement.

Mufid Mi'mari se trouverait actuellement à la prison de Saidnaya, près de Damas.

■Prière d'envoyer des lettres courtoises demandant la libération immédiate de Mufid Mi'mari, à : S.E. M. Khaled al-Ansari/Ministre de la Justice/rue Nasr/Damas/République arabe syrienne.□

Le mandat d'AI demeure aussi valable aujourd'hui qu'il y a 30 ans dans la région Asie/Pacifique. Des milliers de prisonniers d'opinion sont détenus par des gouvernements de toutes tendances politiques. La torture y est répandue. Les exécutions extrajudiciaires et les «disparitions» font partie du quotidien. La peine de mort est maintenue et infligée par la plupart des pays de la région.

Le vocabulaire des violations des droits de l'homme est universel. Prisonnier d'opinion, «disparition», exécution extrajudiciaire, procès inéquitable sont des termes d'emploi courant dans le monde entier. Mais dans la région Asie/Pacifique, les violations des droits de l'homme ont aussi leur terminologie propre. Ainsi les exécutions extrajudiciaires deviennent des meurtres de «rencontre» en Inde, ou des opérations de «récupération» aux Philippines. Au Myanmar, les tortionnaires ont recours à la «route de fer», consistant à rouler une barre de fer ou une tige de bambou sur les tibias de la victime jusqu'à lui arracher la peau.

Les violations des droits de l'homme se produisent souvent dans les cas où les gouvernements ont à affronter une opposition armée. Dans l'ensemble de la région Asie/Pacifique, les tensions ethniques et nationalistes ont débouché sur des conflits acharnés. AI reçoit fréquemment des informations faisant état de prisonniers torturés et tués par des forces gouvernementales et par des groupes d'opposition dans le cadre de conflits armés. AI condamne sans équivoque tous ces abus, quels qu'en soient les auteurs. Le droit international stipule clairement que quelles que soient les circonstances, les gouvernements ne doivent jamais recourir à la torture ou aux exécutions extrajudiciaires.

La région, la plus peuplée du monde, comprend quelques-uns des pays les plus riches de la terre et aussi certains des plus pauvres. Dans les 10 dernières années, des bouleversements politiques profonds ont conduit dans certains pays à un respect accru des droits fondamentaux de la personne humaine - mais aussi à une détérioration de la situation dans d'autres pays. Trop de gouvernements arrivés au pouvoir en s'engageant à mettre fin aux abus en matière de droits de l'homme ont échoué dans cette tâche.

Pour les années 90, le défi consiste à éveiller les consciences à la défense des droits de l'homme au sens large : veiller à ce qu'aucun gouvernement ne puisse masquer sous le secret ses activités illégales ; faire en sorte que les droits des citoyens les plus démunis soient protégés et édifier un mouvement véritablement international capable d'agir contre les violations, où qu'elles se produisent.

ASIE ET PACIFIQUE

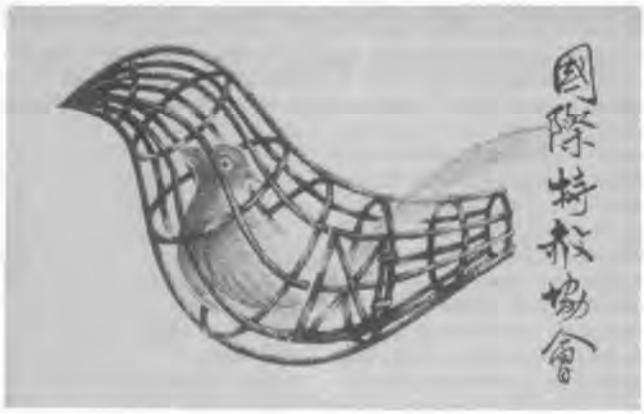

Constitution d'un mouvement pour les droits de l'homme

Les membres d'AI dans la région Asie/Pacifique oeuvrent en faveur des hommes et des femmes injustement emprisonnés dans le monde entier. Les barrières linguistiques et culturelles n'ont jamais fait obstacle à leurs efforts. Lorsque le révérend Tshenuweni Simon Farisani, prisonnier d'opinion sud-africain et doyen de l'Eglise luthérienne, a entrepris une grève de la faim au début de 1987, la section japonaise a lancé un appel dans tout le Japon pour que des lettres soient enoroyées aux autorités sud-africaines. Le révérend Farisani fut relâché quelques mois plus tard ; il a reconnu à quel point l'afflux de correspondance du Japon avait contribué à sa libération. Comme personne ne comprenait le japonais à la prison, les autorités ont fait traduire à grands frais des milliers de lettres, pour s'apercevoir qu'elles réclamaient toutes «Libérez Farisani».

Afin d'obtenir la libération des détenus qu'ils adoptent, les membres des groupes d'AI écrivent lettre sur lettre à des fonctionnaires, des juges, des gardiens de prison, bref à toute personne qui pourrait prêter son concours. Parallèlement, les membres cherchent à donner de la publicité aux détenus dans la presse locale, ils se mettent en rapport avec les ambassades ou demandent à des personnalités influentes de signer des pétitions et d'appuyer des manifestations. Afin de garantir son impartialité et son indépendance, chaque groupe n'oeuvre qu'en faveur de prisonniers détenus dans un pays autre que le sien.

Peut-on dire que cela marche ? AI ne prétend pas porter à son crédit la libération d'un seul prisonnier d'opinion. Mais une fois qu'elle a «adopté» un prisonnier, AI ne relâche jamais ses efforts. Et parfois, même en l'absence de réactions officielles, les résultats peuvent être encourageants. Deux détenus libérés en 1975 de la prison d'Hô Chi Minh-Ville (alors Saigon) ont déclaré par la suite : «Nous savions toujours quand il y avait des manifestations internationales ... les rations alimentaires s'amélioraient et les mauvais traitements s'espaçaient ... mais quand le flot de lettres s'arrêtait, c'était le retour de la nourriture infâme et de la répression.»

Les membres d'AI participent aussi aux campagnes nationales et internationales destinées à appeler l'attention sur les violations des droits de l'homme commises dans des pays donnés. Ces campagnes insistent souvent sur certaines pratiques comme la détention sans procès, la torture, la peine de mort et les exécutions extrajudiciaires.

La campagne d'AI contre les violations des droits de l'homme au Brésil a eu lieu entre septembre 1988 et février 1989. Au Japon, les membres de 23 groupes ont submergé les autorités brésiliennes sous des appels réclamant qu'il soit mis fin aux tortures et aux exécutions extrajudiciaires des paysans mêlés à des conflits agraires. Les groupes japonais ont produit un dépliant d'information dont ils ont rapidement distribué les 7 000 exemplaires imprimés.

Dans la région Asie/Pacifique, pareils efforts s'insèrent dans le cadre du mouvement mondial visant à faire pression sur les gouvernements pour qu'ils mettent fin aux violations des droits de l'homme. Il y a aujourd'hui des sections d'AI solidement implantées à Hongkong, en Inde, au Japon, en Nouvelle-Zélande et en Australie, des groupes actifs dans sept pays et des membres et des sympathisants dans sept autres.

AI n'est en aucune manière le seul représentant du large mouvement de défense des droits de l'homme dans la région. Des groupes de femmes ont levé l'étendard des droits des femmes ; il y a des militants pour la cause des enfants dans de nombreux pays; l'environnement, le logement et le développement sont aussi des questions pour lesquelles des hommes et des femmes de la région se sont engagés, souvent à grand risque. Certains d'entre eux, devenus prisonniers d'opinion, ont fait connaissance avec AI et en ont entraîné d'autres dans la lutte en faveur des droits de l'homme.

En 1965, les autorités indiennes ont incarcéré Mridula Sarabhai, une militante des droits de l'homme. Elle fut adoptée par AI comme prisonnière d'opinion. Dans les premiers mois de sa captivité elle reçut des cartes postales de membres d'AI du monde entier, ce qui l'aida à garder espoir et courage. En septembre 1968, après sa libération, elle contribua à créer en Inde le premier groupe d'AI.

Dix ans plus tard, AI Inde lança une campagne pour persuader le Gouvernement indien de ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, deux instruments qui donnent valeur juridique aux principes consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Une pétition en faveur de la ratification recueillit plus de 3 000 signatures. Le 10 avril 1979, pendant la campagne, l'Inde adhéra aux deux pactes. Une délégation de la section fut invitée à se rendre auprès du Premier ministre pour lui remettre la pétition d'AI.

En Inde, AI a continué de se développer et ses membres participent aux campagnes menées contre les violations des droits de l'homme dans le monde entier. La section indienne a joué un rôle de premier plan dans la campagne menée par AI en 1987 en faveur des droits de l'homme au Kampuchea (actuellement Cambodge) : dans tout le pays, des groupes ont recueilli des signatures pour une pétition qui a été remise à l'Ambassade du Kampuchea à New Delhi. En 1988, la section indienne a fait part à l'ambassade britannique de ses préoccupations

relatives aux droits de l'homme à la suite de la publication par AI de son rapport intitulé *Morts consécutives à l'action des forces de sécurité en Irlande du Nord.*

Pour soutenir leurs campagnes à travers le monde, les membres d'AI ont besoin de recueillir des fonds pour couvrir les frais de timbre, les fournitures de bureau, l'impression de matériel d'information et autres menues dépenses encourues dans le cadre d'une campagne. Dans toute la région, les groupes d'AI vendent des T-shirts, des objets de l'artisanat et des cartes de voeux. A Hongkong, des groupes participent à des marathons pédestres patronnés par des firmes commerciales, et des artistes néo-zélandais ont fait don de certaines de leurs oeuvres à une vente de charité au profit d'AI. Des concerts en faveur des droits de l'homme ont eu lieu aux Philippines, en Nouvelle-Zélande, en Inde et au Japon. La section japonaise a persuadé 28 artistes connus de contribuer à la *«Freedom 80s Poster Exhibition»* qui a fait le tour du pays dans un autobus d'occasion conduit par des volontaires.

La difficulté de développer le programme des campagnes d'AI est compliquée par le nombre énorme de langues parlées dans la région Asie/Pacifique. Pour atteindre ce vaste public, l'information et les campagnes doivent être complètement multilingues. Les fonds sont rarement suffisants pour assurer des travaux de traduction à grande échelle, mais grâce à l'action entreprise à la base par des volontaires dans la région, des progrès substantiels sont en cours.

Des bulletins d'information sont régulièrement publiés en coréen, japonais, urdu, tamoul et thaï. Les priorités futures consistent à augmenter le nombre des publications d'AI disponibles en chinois et à produire des versions en hindi et bengali du Bulletin mensuel international. Des groupes de Taiwan se sont attelés à une version chinoise de l'appel en faveur du *Prisonnier du mois* et ont produit des dépliants et autre matériel pour de récentes campagnes d'AI en faveur de syndicalistes incarcérés et des droits de l'homme en Corée du Sud. Un certain nombre de textes internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont été traduits et diffusés dans toute la région.

Le service régional de publications et de diffusion, l'*Asia Distribution Service* (ADS), implanté à Hongkong, est l'une des clés du développement d'un programme multilingue efficace. L'ADS espère assurer une large gamme de services de traduction et de diffusion et envisage ultérieurement d'offrir des moyens de production et de diffusion de cassettes, de vidéocassettes et de matériel publicitaire spécialement adaptés à la région Asie/Pacifique.

En Corée du Sud, le groupe de l'Université Yog Nam recueille des signatures pour une pétition destinée au Gouvernement sri-lankais.

L'éducation en matière de droits de l'homme est indispensable pour mobiliser les gens en vue de leur participation au mouvement mondial. Les groupes d'AI ont recours au théâtre de rue, à des séminaires et des expositions pour sensibiliser l'opinion publique aux questions touchant les droits de l'homme. Au Pakistan, le groupe de Lahore monte des pièces de théâtre ayant pour thèmes les droits de l'homme et fait des tournées dans les bidonvilles et les régions rurales. Le groupe de Madaripur, au Bangladesh, a organisé des séminaires et des stands d'information coïncidant avec la Journée mondiale de la femme (1990). Le groupe a recueilli 10 000 signatures au bas d'un appel en faveur des prisonnières d'opinion et traduit en bengali et diffusé un article du *Bulletin* d'AI sur les femmes et les droits individuels.

Une meilleure compréhension des problèmes touchant les droits de l'homme et l'assouplissement des restrictions politiques dans certains pays ont permis un accroissement substantiel du nombre des membres d'AI dans la région Asie/Pacifique. Le relâchement des contraintes pesant sur la liberté d'association, d'expression et d'assemblée au Népal, après des mois de manifestations en faveur du changement politique, a coïncidé avec un regain d'intérêt pour AI. Plusieurs groupes nouveaux se sont constitués, dont un groupe de femmes à Katmandou, et des campagnes sont en cours à propos de toute une série de questions. Le groupe de Biratnagar a distribué plus de 10 000 tracts réclamant l'abolition de la peine de mort, et il a publié et mis en vente un recueil de poèmes sur la peine capitale.

Peu de temps après la levée de la loi martiale à Taiwan, deux groupes d'AI ont été formés à Taibei, la capitale. En mars 1990, ils ont installé des stands d'information et recueilli des milliers de signatures au bas d'une pétition tendant à ce qu'il soit mis un terme aux violations des droits de la personne humaine à l'égard des femmes du monde entier.

En Malaisie s'est formé un comité visant à déclarer AI comme organisation malaysienne et un acte constitutif a été présenté aux autorités comme l'exige la loi. Plus de 70 membres internationaux ont tenu une réunion inaugurale et attendent des autorités la permission de constituer des groupes officiels.

Au Pakistan, 1989 a vu se former des groupes d'AI à Lahore, Karachi et Islamabad. Ils publient déjà des brochures d'information et des documents d'action en urdu. La presse pakistanaise fait preuve de sympathie à l'égard des questions touchant les droits de l'homme et elle a aidé les groupes d'AI à mettre en valeur le caractère universel des préoccupations en la matière. Le groupe de Lahore a adopté un prisonnier d'opinion en Corée du Sud et oeuvre avec des groupes italiens et français pour obtenir sa libération.

Du fait de l'imposition du couvre-feu à Karachi, il est difficile au groupe local de tenir des réunions publiques, mais les membres continuent d'envoyer des lettres au Gouvernement soudanais pour qu'il libère deux prisonniers d'opinion, et ils ont récemment publié dans des quotidiens nationaux et des revues médicales des articles sur le travail d'AI.

La peine de mort, les encouragements à la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et le sort des réfugiés sont les principales questions au sujet desquelles les membres d'AI peuvent intervenir auprès de leurs gouvernements. La campagne mondiale menée par AI en 1989 pour l'abolition de la peine de mort a fourni l'occasion à ses membres d'organiser toute une série d'activités axées sur leur propre pays et sur d'autres.

Les groupes d'AI aux Philippines ont envoyé des centaines de lettres à des représentants de gouvernements et aux médias de la Jamaïque, de la Grenade, de Singapour et de Taiwan, faisant valoir les arguments en faveur de l'abolition de la peine de mort et engageant les gouvernements à mettre un terme aux exécutions et à abolir la peine capitale.

Alors que la campagne était en cours, le Gouvernement philippin a préconisé la remise en vigueur de la peine de mort. Au cours d'une audience publique du comité sénatorial sur les amendements constitutionnels et la révision des lois et des codes, des représentants d'AI et de l'Alliance philippine des avocats des droits de l'homme ont fait valoir qu'il n'y avait pas de preuve concluante que les exécutions ont des effets dissuasifs. Le *Manila Chronicle* a publié des lettres de groupes d'AI aux Pays-Bas dirigées contre la restauration de la peine de mort. Ces interventions de groupes d'AI du monde entier ont amené le comité sénatorial à reporter à 1991 l'examen de la question.

En juin 1989, les massacres de Beijing ont concentré l'attention sur la Chine. AI Hongkong a réagi en travaillant nuit et jour pour fournir des informations aux médias et à l'opinion publique en général. Plus tard dans l'année, la section a lancé un lourd pro-

Krishna Prasad Bhattarai, premier ministre du Népal et ancien prisonnier d'opinion, allume la bougie d'AI lors de la cérémonie de clôture du stage de formation réservé aux membres, en juillet 1990. Ont assisté au séminaire des représentants de tous les 11 groupes d'AI et groupes en voie de constitution au Népal.

gramme d'assistance aux demandeurs d'asile du Viet Nam, un des points forts du travail d'AI en faveur des réfugiés. En coopération avec le Secrétariat international d'AI, à Londres, la section de Hongkong a fait part au Gouvernement de Hongkong des préoccupations d'AI quant aux procédures de tri des réfugiés et protesté contre le retour forcé au Viet Nam de plus de 50 demandeurs d'asile en décembre 1989. Par ailleurs, des membres d'AI de Hongkong ont continué d'envoyer des appels en faveur de prisonniers d'opinion en Corée du Sud, au Soudan et en Ethiopie.

Les membres d'AI cherchent souvent à s'assurer le concours de dirigeants politiques. Depuis 1974, des membres du Parlement national australien ont constitué un groupe interpartis chargé des questions relatives aux droits de l'homme et sont intervenus auprès de leur gouvernement à ce propos et à propos des questions qui préoccupent AI dans le monde entier. Tous les dirigeants politiques australiens n'accordent pas leur appui sans réserve à AI : en 1981, le Premier Ministre du Queensland accusait l'organisation d'être «une antenne de la propagande communiste».

En mai 1990, un groupe AI interpartis a été constitué au Parlement japonais. Quarante députés ont adhéré immédiatement ; depuis, le nombre des membres a doublé.

En reconnaissance de l'influence croissante de la région Asie/Pacifique dans la lutte mondiale destinée à mettre fin aux violations des droits de l'homme, des représentants d'AI du monde entier se réuniront au Japon à l'occasion du prochain Conseil international (CI). Le CI de 1991, le premier en Asie, réunira des membres d'AI de plus de 70 pays.□

Kang Hee-sul et son père, libérés lors de la campagne de 1990 en Corée du Sud, ont envoyé à AI le message suivant : «Nous avons gagné ! Merci de nous avoir donné courage.»

Violations des droits de l'homme en Asie et dans le Pacifique

Rien ne donne à penser que la pratique de la détention pour délit d'opinion dans la région Asie/Pacifique touche à sa fin. La libération de milliers de prisonniers d'opinion frappés de longues peines et d'autres prisonniers politiques a été confirmée dans plusieurs pays ces 10 dernières années, mais les milieux de défense des droits de l'homme de la région doivent réagir chaque jour à de nouvelles arrestations. Les membres d'AI dans la région et le monde entier oeuvrent à la libération de tous les prisonniers d'opinion, notamment ceux qui ont injustement été emprisonnés et honteusement oubliés pendant des dizaines d'années.

Dans la région, aucun régime politique n'a le monopole de la répression. Au Viet Nam, «la propagande contre le système socialiste» demeure passible d'emprisonnement. En Indonésie, les écrits ou l'enseignement jugés contraires à l'idéologie *Pancasila* officielle ont été imputés à «crime» à des dizaines de prisonniers d'opinion. En Corée du Sud, les prisonniers d'opinion peuvent être détenus indéfiniment pour n'avoir pas «abjuré» les convictions communistes - qu'ils n'ont sans doute jamais reconnu avoir eues - ou pour avoir possédé un livre publié en Corée du Nord.

Les milliers - sinon les dizaines de milliers - de morts enregistrées font aussi partie du tableau des droits de l'homme dans la région Asie/Pacifique. Sur fond de l'état d'urgence presque continuellement en vigueur depuis 1983, l'âpre conflit qui s'est déroulé à Sri Lanka pendant la majeure partie des années 80 a vu des milliers de «disparitions» et d'exécutions extrajudiciaires facilitées par les larges pouvoirs accordés aux forces de sécurité. Ces violations perpétrées par les forces gouvernementales ont culminé en 1989 lorsque les forces de sécurité ont tenté de réprimer l'opposition armée *Janatha Vimukhti Peramuna*.

AI se préoccupe de la situation dans la région Asie/Pacifique depuis longtemps. En Afghanistan, la torture, fort répandue, préoccupait déjà AI avant l'invasion du pays par les forces soviétiques en 1979. Les informations étaient particulièrement difficiles à recueillir, mais il est vite devenu évident, comme AI l'a révélé dans un important rapport publié en 1986, que les prisonniers commis à la garde des services afghans d'information étaient systématiquement soumis à la torture, souvent en présence de personnels soviétiques.

© Abbas Magnum

En Malaisie, la peine de mort est obligatoire pour les trafiquants de drogue. Dans les aéroports et les villes, des affiches explicites préviennent les trafiquants quant aux peines qu'ils encourent. Au moins 97 hommes et femmes condamnés pour trafic ont été exécutés en Malaisie ces cinq dernières années.

Les forces soviétiques se sont retirées au début de 1989, mais les affrontements armés - et les violations flagrantes des droits de l'homme - se sont poursuivis. En Afghanistan, AI est de plus en plus préoccupée non seulement par les agissements des forces gouvernementales mais aussi par le traitement réservé aux prisonniers par les moudjahiddin d'opposition, qui contrôlent diverses régions du pays où ils opèrent.

Les situations d'urgence en matière de droits de l'homme survenant dans la région ont nécessité des réactions immédiates. Les mouvements populaires en faveur des droits fondamentaux de la personne humaine qui ont balayé et la Chine et le Myanmar à la fin des années 80 ont été réprimés par le massacre et l'incarcération de milliers de personnes. En juin 1989, à la suite du déploiement de l'armée dans les rues de Beijing, AI a, dans un appel lancé aux autorités chinoises, demandé qu'elles évitent d'autres exécutions arbitraires et qu'elles ordonnent aux troupes de ne pas recourir à la force contre des manifestants pacifiques. L'année précédente, des appels semblables avaient été adressés aux autorités du Myanmar (alors la Birmanie), quand des milliers de manifestants non violents avaient été tués.

Tout au long de la décennie, les conflits armés, qu'ils fussent intérieurs ou aient acquis une dimension internationale, ont donné lieu à de graves violations des droits de l'homme. En Inde, dan l'Etat de Jammu-et-Cachemire, des milliers de personnes ont été arrêtées et des dizaines de civils non armés ont été systématiquement et arbitrairement tués par les forces gouvernementales dans le cadre de la répression d'une violente campagne d'indépendance à l'égard de l'Inde.

Depuis le milieu des années 70, une opposition armée au Gouvernement bangladeshi dans la région isolée des collines de Chittagong constitue le cadre d'un grand nombre d'arrestations arbitraires, de cas de torture et d'exécutions extrajudiciaires perpétrées à l'encontre de populations tribales non armées. Tout au long des années 80, AI a présenté des dossiers sur ces violations.

En 1989, un conflit armé a éclaté dans l'île de Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée) lorsqu'un groupe a cherché à obtenir l'indépendance de l'île et des dédommagements pour les dégâts résultant de l'exploitation du cuivre. Le gouvernement a proclamé l'état d'urgence, donnant ainsi aux forces de sécurité de larges pouvoirs d'arrestation, de détention et de confiscation des biens. AI a établi des dossiers sur les cas de torture, de mauvais traitements et d'exécutions extrajudiciaires à la charge des forces contre-révolutionnaires.

Les violations des droits de l'homme se poursuivent même dans les pays où les nouvelles autorités en place ont promis d'y mettre fin. La chute de Ferdinand Marcos aux Philippines en 1986 avait fait espérer la fin dans le pays des tortures, des «disparitions» et des exécutions extrajudiciaires. Le nouveau gouvernement, présidé par Corazon Aquino, s'est engagé à de multiples reprises à protéger les droits de l'homme, mais il n'a pas tenu ses engagements. En 1989 seulement, il y aurait eu plus de 200 exécutions extrajudiciaires, des

dizaines de «disparitions» et des cas de torture.

Au Pakistan, le Gouvernement de Benazir Bhutto, en fonctions de décembre 1988 à août 1990, s'était aussi engagé à défendre les droits de l'homme. Toutes les peines de mort ont été commuées et la plupart des prisonniers politiques condamnés par des tribunaux militaires d'exception ont été libérés dans le cadre d'une amnistie. Toutefois, la persécution des membres de la secte religieuse ahmedia continue. Les ahmedias peuvent être emprisonnés simplement pour s'être prétendus musulmans ou pour s'être livrés à des pratiques religieuses islamiques. Les ordonnances Hudood, qui prévoient à l'égard des femmes des peines qu'AI juge cruelles et dégradantes, demeurent en vigueur.

La répression des convictions religieuses est répandue dans la région Asie/Pacifique. Au Viet Nam, les prisonniers d'opinion comptent principalement des religieux bouddhistes et chrétiens. En Chine, les protestants, les catholiques et les bouddhistes tibétains sont poursuivis depuis 1949 et certains sont détenus depuis plus de 20 ans pour avoir refusé d'adhérer aux organisations religieuses «patriotiques» officielles. En 1989, la répression s'est abattue une nouvelle fois sur les groupes religieux clandestins.

La répression idéologique domine la région depuis des dizaines d'années. A la suite du coup d'Etat avorté de 1965, plus d'un million d'Indonésiens soupçonnés d'entretenir des liens avec le Parti communiste (PKI), interdit, ont été arrêtés. La plupart d'entre eux ont été relâchés à la fin des années 70, mais plusieurs centaines de milliers d'entre eux - qui n'ont jamais été jugés - sont encore sous le coup de mesures restrictives sévères. Ils doivent se soumettre à un «contrôle idéologique» avant de pouvoir exercer leur droit de vote ou certaines professions, et nombre d'entre eux sont en résidence surveillée à leur domicile ou ne peuvent quitter leur ville ou village.

Des milliers de prisonniers ont eu à subir des années de travaux forcés dans des camps de «rééducation» vietnamiens du fait de leurs liens avec le régime précédent. La plupart d'entre eux ont été relâchés dans le cadre de larges amnisties décrétées en 1988, mais au moins une centaine d'entre eux seraient encore en détention. Dans un esprit positif, les autorités vietnamiennes ont récemment annoncé leur intention de fermer ces camps.

Les Coréens du Sud soupçonnés d'entretenir des rapports - non autorisés - avec la Corée du Nord sont passibles d'emprisonnement. Plusieurs personnes emprisonnées à ce titre ont été libérées dans le cadre de mesures d'amnisties décrétées par le Président Roh Tae-woo. Cependant, dans le cadre d'une nouvelle vague d'arrestations opérées en 1989 pour des raisons de sécurité nationale, plus de 300 personnes ont été incarcérées pour avoir imprimé ou diffusé des livres nord-coréens, s'être rendues sans autorisation en Corée du Nord ou avoir tenté de se mettre en rapport avec des Coréens du Nord afin de parler de réunification.

La torture aussi est une préoccupation de longue date pour AI. Depuis 1975, date de l'invasion du Timor oriental par les forces indonésiennes qui ont prétendu en faire la 27e province de l'Indonésie, de nombreux cas de violations graves des droits de l'homme ont été signalés. En 1985, AI a lancé une campagne, fondée sur 10 années de recherches, pour dénoncer les nombreux cas de massacres et de tortures perpétrés par les troupes indonésiennes dans le Timor oriental. Depuis 1989, malgré l'«ouverture» largement claironnée de l'île au tourisme et au commerce, on continue de signaler des cas de procès iniques, de torture au mains de la police et de l'armée, d'exécutions politiques et de «disparitions». En août 1990, AI - dans le souci d'éclairer la situation dans le territoire - a présenté au Comité spécial de la décolonisation (ONU) des informations sur les violations des droits de l'homme au Timor oriental. En 1987, AI a attiré l'attention de l'opinion publique mondiale sur la pratique de la torture largement répandue au Kampuchea (maintenant Cambodge).

Plusieurs pays de la région n'ont pas autorisé AI a y effectuer des recherches. C'est le cas de la Chine, du Laos, du Myanmar (Birmanie), de Sri Lanka et de la Corée du Nord. L'Inde a fermé ses portes aux délégations d'AI pendant plus de 10 ans. Et pourtant, AI est allée de l'avant même dans ces pays «fermés», produisant grâce à ses recherches acharnées des informations substantielles quant aux violations des droits de l'homme qui y étaient commises. AI a publié plusieurs rapports importants sur un grand nombre de questions touchant les droits de l'homme en Chine et a mené une action suivie en faveur de la libération des prisonniers d'opinion et de la suppression de la peine de mort. Le Myanmar aussi a fait l'objet de plusieurs rapports et donné lieu à des initiatives en faveur de prisonniers et à des actions concertées à l'échelon mondial de la part des membres.

Ces derniers temps, certains gouvernements se sont montrés mieux disposés à engager avec AI des discussions sur les droits de l'homme ou à lui ouvrir l'accès à leur territoire. En 1989, une mission d'AI s'est rendue au Viet Nam, la première depuis 10 ans. Elle y a eu des entretiens positifs avec les autorités a propos de diverses questions touchant les droits de l'homme. En 1990, le nouveau Gouvernement indien a accepté en principe de recevoir une délégation d'AI et d'examiner la question de savoir si AI pouvait avoir accès au Panjab et à d'autres régions où des violations des droits de l'homme ont été signalées.□

La peine de mort

Le caractère extrêmement cruel de la peine de mort a été souligné en Indonésie lors de l'exécution en février 1990 de quatre hommes condamnés à mort plus de 20 ans auparavant pour avoir prétendument été mêlés à la tentative de coup d'Etat de 1965. Aucun de ces condamnés n'a été autorisé à voir des membres de sa famille avant d'être fusillé.

Les autorités indonésiennes ont cherché à justifier le délai intervenu avant les exécutions en faisant valoir que les quatre étaient d'«importants témoins» dans d'autres procès, alors qu'il n'y avait eu aucun procès lié à la tentative de coup d'Etat de 1965 dans les 10 années précédentes. Le recours à la peine de mort a nettement augmenté en Indonésie ces dernières années.

La peine de mort est appliquée dans la plupart des pays de la région. En Chine, selon des sources officieuses, des centaines d'exécutions auraient eu lieu après les massacres perpétrés à Beijing en juin 1989. Dans ce pays, les procédures judiciaires sont rapides et sommaires, le verdict et la peine étant souvent arrêtés avant le début du procès.

Chine : des policiers se préparent à exécuter Wang Guiyuan et Zhou Xiangcheng, reconnus coupables d'incendie volontaire lors des manifestations de Chengdu ayant fait suite à l'annonce du massacre de Beijing. Ils ont été exécutés le 8 juillet 1989.

A Taiwan, en 1989, le nombre des exécutions a triplé par rapport à l'année précédente. En 1990, les exécutions se poursuivent au même rythme.

Au Myanmar, plus de 100 personnes ont été condamnées à mort depuis juillet 1989. Le plus jeune des condamnés avait tout juste 17 ans lorsque le tribunal militaire a prononcé sa peine.

Trois adolescents ont été exécutés au Pakistan au cours des 10 dernières années. Au Bangladesh, Mohammed Selim a été exécuté en 1986 à l'âge de 17 ans: bien que l'accusation contestait son âge.

La tendance à durcir les peines pour les trafiquants de drogues est très nette dans toute la région. A Singapour et en Malaisie, la peine de mort est obligatoire pour les prévenus en possession d'une quantité donnée de drogue. Rien qu'en 1987, 14 personnes - dont une femme de 69 ans - ont été exécutées pour ce motif en Malaisie.

En revanche, certains progrès ont été enregistrés. La peine de mort a été abolie en Australie, en Nouvelle-Zélande, aux Philippines et au Cambodge, et son champ d'application a été restreint au Népal. En Nouvelle-Zélande, le ministre de la Justice est habilité à refuser l'extradition vers un autre pays d'un prévenu qui pourrait, aux termes de la loi de ce pays, être condamné à mort ou exécuté.□

IRAN

Les violations des droits de l'homme continuent

LE 5 décembre 1990, AI a publié un rapport de 103 pages intitulé *Iran: Violations des droits de l'homme 1987-1990*. Ce rapport examine, entre autres, l'exécution secrète et systématique fin 1988 de prisonniers politiques. Dans bien des cas, les familles des personnes exécutées n'ont toujours pas été officiellement informées et beaucoup ignorent où sont enterrées les victimes.

AI a pu établir une liste de 2 500 noms de prisonniers qui auraient été exécutés, mais croit que le nombre total des victimes est bien plus élevé. En décembre 1988, l'organisation a demandé aux autorités des précisions sur le sort de 325 prisonniers, dont les noms figuraient sur cette liste. Elle n'a reçu aucune réponse. En fait, les autorités iraniennes ont toujours refusé de répondre aux demandes d'informations concernant des cas spécifiques. Elles se bornent généralement à affirmer qu'il n'y a pas de violations.

Des centaines de prisonniers d'opinion sont actuellement détenus en Iran, souvent sans inculpation ni jugement. Le rapport décrit notamment l'arrestation, en juin 1990, de plus de 20 personnes qui avaient signé une lettre ouverte dénonçant l'absence de droits et de libertés en Iran. Plusieurs personnes âgées figuraient parmi celles-ci, et certaines avaient de graves problèmes de santé. En outre, on craignait que les forces de sécurité ne les torturent toutes, afin de les obliger à faire des «aveux» à la télévision. En août, AI a demandé aux autorités iraniennes l'autorisation d'observer leur procès. Elle n'a reçu aucune réponse. D'autres prisonniers d'opinion purgent actuellement des peines d'emprisonnement prononcées à l'issue de procès inéquitables par les tribunaux révolutionnaires islamiques. Bien souvent, ces «procès» se résument au prononcé de la sentence. Certains prévenus ne sont même pas informés des charges précises retenues contre eux. Il n'y a ni représentation légale, ni droit d'appel.

En outre, des milliers de personnes ont été exécutées à l'issue de procès inéquitables depuis la révolution iranienne de 1979. Pour la seule année 1989, plus de 1 100 personnes reconnues coupables de trafic de stupéfiants par les tribunaux révolutionnaires islamiques ont été pendues.

Au cours des deux dernières années, plusieurs opposants iraniens en exil ont été victimes d'une vague d'assassinats politiques apparemment concertée. Dans deux cas au moins, l'enquête menée par la police a permis d'établir que des agents du Gouvernement iranien étaient impliqués.

AI a invité le Gouvernement iranien à respecter ses engagements au titre des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels l'Iran est partie, et à mettre en place des garanties efficaces pour protéger les droits de l'homme.□

LA PEINE DE MORT

Progrès en Afrique vers l'abolition

DEUX nouveaux Etats africains, Sao Tomé-et-Principe et le Mozambique, ont aboli la peine capitale, le premier en septembre 1990, le second en novembre.

Les deux pays ont aboli la peine de mort à la faveur de la révision de leurs constitutions respectives, entreprise pour introduire le multipartisme.

La peine de mort avait été adoptée à Sao Tomé-et-Principe en 1979 et seules les personnes convaincues de *«mercenarismo»* (le fait d'être mercenaire) en étaient passibles. Or, personne n'a jamais été reconnu coupable de cette infraction.

Le Mozambique avait lui aussi adopté la peine capitale en 1979. Initialement, cette mesure visait les rebelles insurgés contre le régime. Le champ d'application de cette peine avait été étendu à d'autres infractions en 1983. Au total, 78 personnes ont été condamnées à mort et exécutées.□

DERNIÈRE HEURE

Pérou : Selon certaines informations parvenues à AI de la province de Huanta (département d'Ayacucho), des soldats et des membres de groupes de défense civile auraient arrêté, puis abattu, 16 membres de la communauté paysanne d'Iquicha, le 22 août 1990. Des femmes et des enfants étaient parmi les victimes.
(Index No : AMR 46/66/90)

Afrique du Sud : La détention sans inculpation ni jugement continue en Afrique du Sud et entraîne de graves violations des droits de l'homme. Ce rapport reproduit la déclaration soumise en octobre 1990 par AI au Comité spécial des Nations Unies contre l'*apartheid*. Ce texte souligne les préoccupations d'AI, donne des informations sur des cas précis et prie instamment le gouvernement d'abroger la législation qui prévoit la détention illimitée au secret.
(Index No : AFR 53/70/90)

Soudan : Plus de 250 prisonniers d'opinion, dont 19 membres des professions de santé, sont détenus au Soudan. Torture et mauvais traitements sont monnaie courante. Un médecin serait mort des suites de la torture, après avoir passé un mois dans un centre de détention secret. Ce rapport traite des arrestations, de la torture et des mauvais traitements dont sont victimes les membres des professions médicales, et examine un certain nombre d'allégations de torture qui ont été confirmées par l'expertise médicale.
(Index No : AFR 54/35/90)

Prisonniers torturés et tués au Sénégal

SELON certaines informations inquiétantes, la nette recrudescence de la violence politique que connaît la Casamance, région située au sud du Sénégal, depuis le mois de mai 1990, serait accompagnée de violations des droits de l'homme commises par les forces gouvernementales. Ces dernières se seraient notamment rendues coupables de tortures - plusieurs incidents avaient déjà été signalés dans la région ces dix dernières années - et d'exécutions extrajudiciaires de prisonniers. Les victimes seraient, pour la plupart, des villageois casamançais, apparemment soupçonnés par les autorités d'avoir lancé des attaques contre des objectifs gouvernementaux ou civils.

En septembre 1990, des soldats ont perquisitionné dans le village de Kanaw. Ils ont rassemblé tous les hommes de la localité et les ont obligés à se coucher par terre. Certains ont été frappés. Cinq villageois ont été emmenés, pour être ensuite abattus ; les corps ont été retrouvés dans une rizière.

Les cas de torture seraient en augmentation, dans les casernes de l'armée comme dans les gendarmeries. De mai à novembre, au moins 10 personnes auraient succombé sous la torture. L'une des victimes, au moins, avait été remise à la police sénégalaise par les autorités gambiennes. Il s'agit de Sékou Mary (appelé Agnocome), qui s'était réfugié en Gambie en juin 1990. Il avait été arrêté dans ce pays en septembre et rapatrié de force. Il avait réussi à ne pas être arrêté et était retourné en Gambie. Il avait été de nouveau appréhendé, pour être finalement remis à des responsables sénégalais. Il est mort quelques jours plus tard, apparemment après avoir été passé à tabac par les gendarmes.

AI a prié le Gouvernement sénégalais de faire savoir clairement aux forces de sécurité que la torture et l'exécution extrajudiciaire des prisonniers sont interdites par le droit sénégalais et le droit international. L'organisation a demandé aux autorités d'enquêter sur les allégations d'exécutions extrajudiciaires et de torture. Elle attend toujours une réponse positive de leur part.□

URSS

Les droits des croyants

EN octobre 1990, le Parlement soviétique a adopté une nouvelle loi qui régit les activités des organismes religieux et accorde certains droits non reconnus jusqu'alors.

La «Loi sur la liberté de conscience et les organisations religieuses» est entrée en vigueur le 9 octobre. Elle garantit l'égalité des citoyens croyants dans tous les domaines de la vie publique et déclare toutes les religions égales devant la loi. Les organismes religieux peuvent désormais demander à devenir des entités légales et faire enregistrer leurs statuts. Ils pourront alors posséder des biens, fonder des institutions religieuses et charitables, et se livrer à des activités de publication, d'impression et de fabrication à des fins religieuses. La réglementation rigoureuse antérieure demandait aux croyants de se faire enregistrer. Ceux-ci renonçaient à certains de leurs droits : ils ne pouvaient plus évangéliser, faire oeuvre de charité, enseigner la religion aux enfants ; ils n'étaient plus maîtres du contenu de leurs sermons et ne pouvaient plus nommer leur propre clergé. Les églises non enregistrées étaient illégales, et leurs adeptes soumis à maintes brimades : interruption des offices, pertes d'emploi, amendes, perquisitions, voire détention prolongée. Les personnes qui imprimaient et diffusaient elles-mêmes leurs propres textes religieux étaient aussi passibles de peines d'emprisonnement.

Toutefois, la nouvelle loi ne prévoit toujours pas de service civil de substitution au service militaire pour les objecteurs de conscience. Certaines propositions dans ce sens devraient toutefois être soumises lors de la prochaine session parlementaire.□

PÉROU

Nouvelle vague de violations

L'ACCESSION à la présidence, en juillet dernier, d'Alberto Fujimori a été marquée par une accalmie dans le domaine des violations des droits de l'homme. Malheureusement, les «disparitions» et les exécutions extrajudiciaires ont repris de plus belle ; il y a même eu deux massacres. En dépit de sa promesse de respecter les droits de l'homme et de s'en faire l'avocat, notamment en créant une commission nationale consacrée à cette question, le Président n'a pour l'instant donné suite à aucune mesure précise.

Le 22 août dernier, 16 paysans de la communauté d'Iquicha, près d'Uchuraccay, province de Huanta (département d'Ayacucho), auraient été tués par des soldats et des *ronderos* (groupes de défense civile sous commandement militaire). Ils auraient apparemment été victimes d'une exécution extrajudiciaire. Ce massacre a été perpétré alors que les dirigeants de la communauté paysanne venaient de refuser de coopérer avec les militaires et les *ronderos*, qui désiraient monter avec les villageois une opération contre le Sentier lumineux, groupe d'opposition armé actif dans la région. Trois jours après cette opération, 50 soldats et une centaine de *ronderos* auraient arrêté et abattu 16 membres de la communauté d'Iquicha, dont des femmes et des enfants.

A la mi-octobre, 18 corps criblés de balles et portant des traces de coups ont été découverts dans une fosse collective du district de San Pedro de Cachi, province de Huamanga (département d'Ayacucho). Parmi les victimes figuraient apparemment neuf paysans qui avaient été arrêtés le 22 septembre par des *ronderos* et des soldats de la base militaire de Castropampa.□

Détenus (de gauche à droite) : Kenneth Matiba, Charles Rubia et George Anyona.

KENYA

Emprisonnés pour avoir critiqué le système du parti unique

KENNETH Matiba et Charles Rubia, deux personnalités connues pour leur engagement en faveur du pluripartisme, ainsi que Raila Odinga, ancien prisonnier d'opinion, sont sous le coup de mandats d'arrêt administratifs illimités depuis juillet, lorsqu'a commencé la nouvelle vague de répression menée par le gouvernement du président Daniel arap Moi contre ses détracteurs.

Quatre autres opposants au régime, dont George Anyona, ancien parlementaire, et Edward Oyugi, professeur de psychopédagogie, sont en prison et risquent chacun dix ans de réclusion pour «sédition». Leur procès devrait avoir lieu au début de 1991. Au moins 20 personnes, dont certaines ont été libérées provisoirement sous caution, attendent aussi d'être jugées. De lourdes peines d'emprisonnement pourraient leur être infligées pour avoir prétendument été en possession d'une publication interdite ou «séditieuse» (comme *Africa Confidential*, bulletin d'informations publié à Londres et largement lu).

Plusieurs détenus, arrêtés depuis juillet 1990, auraient été torturés ou maltraités.

C'est notamment le cas de Koigi wa Wamwere, dirigeant de l'opposition exilé, qui s'est retrouvé en détention à Nairobi en octobre 1990 dans des circonstances mystérieuses. Il a été inculpé, ainsi que deux juristes en vue, de trahison, délit passible de la peine capitale. Les trois accusés n'ont pas pu s'entretenir avec leurs avocats et affirment avoir été torturés. Aucune date n'a été fixée pour leur procès, au cours duquel vont comparaître aussi cinq de leurs proches parents pour dissimulation de trahison.□

Plus d'un million de membres !

Le million est dépassé. Les chiffres recueillis en 1990 montrent qu'AI compte maintenant plus de 1 100 000 membres, abonnés et donateurs réguliers dans plus de 150 pays.

SYRIE/LIBAN

Des exécutions extrajudiciaires sont signalées

AU moins 30 partisans du général Michel Aoun auraient été exécutés extrajudiciairement après avoir été capturés par des troupes syriennes, les 13 et 14 octobre 1990. Ces exécutions auraient été commises après l'assaut donné conjointement par des troupes syriennes et libanaises aux positions tenues par des forces fidèles au général Aoun (ce dernier était opposé au Gouvernement libanais du président Elias Hraoui). Après un combat causant des pertes dans les deux camps, les troupes du général Aoun ont dû s'incliner, et le chef dissident a finalement trouvé refuge à l'ambassade de France.

Bon nombre de victimes des exécutions extrajudiciaires qui auraient été commises seraient des soldats appartenant aux forces du général Aoun. On les aurait déshabillés et on leur aurait lié les mains derrière le dos, avant de les abattre presque à bout portant. Selon certaines informations, des civils, dont des enfants, auraient aussi été exécutés extrajudiciairement par les forces syriennes, dans des villages considérés comme favorables au général Aoun. Dix membres d'une même famille auraient été massacrés dans le village de Deir Wahash.

AI a invité le Gouvernement libanais à ouvrir une enquête officielle et à prendre des mesures pour que de telles exécutions ne puissent se reproduire. Elle a prié les autorités syriennes d'établir quel avait été le rôle de leurs troupes dans ces événements et a demandé aux autorités libanaises et syriennes de garantir la sécurité des détenus dont elles ont la garde.□

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Du début de 1989 à mars 1990, les forces de sécurité du gouvernement ont été confrontées à un mouvement d'opposition armée dans l'île de Bougainville. Elles ont réprimé celui-ci par la torture, les mauvais traitements et les exécutions extrajudiciaires. Un nouveau rapport d'AI* passe en revue 19 cas d'exécutions extrajudiciaires ou de décès sous la torture, ainsi qu'une cinquantaine de cas de mauvais traitements ou de torture infligés par les forces de sécurité.

* (*Index No : ASA 34/05/90*)

LE BULLETIN D'AI est publié tous les mois en quatre langues pour vous informer des préoccupations et des campagnes d'AI partout dans le monde et des rapports détaillés que publie l'organisation. Vous pouvez souscrire un abonnement auprès d'AI (adresse ci-dessous) ou du Secrétariat international, 1 Easton St, Londres WC1X 8DJ, Grande-Bretagne

AMNESTY INTERNATIONAL PUBLICATIONS, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Grande-Bretagne. Imprimé en Grande-Bretagne par Black Rose Press.
Prix de l'abonnement pour un an: 7 livres sterling. ISSN 0308 6887